



Séance du 16/09/2025

**Délibération N°160925/07**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	37
Excusés :	10
Pouvoirs : ...	6
<b>Votants : ...</b>	<b>43</b>
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

**Le 16 septembre 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 10 septembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SARRON**.

Présents : Mrs et Mmes ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, LARRAT Nicole, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAGRAVE Xavier, MECHIN Isabelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BOP Philippe, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, VACHER Béatrice, LAFARGUE Lionel, MADER Karl.

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à ASSIBAT Marie  
MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne  
SAINT GERMAIN Paulette à LALANNE Jean Michel  
CAZABAN Yves à GACHIE Florence  
VACHER Béatrice à MARTI Jérémy  
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

ID : 040-200030435-20250916-160925\_07-DE



**Objet : Adhésion des communes de Monguilhem, Toujouse et Mormes à la compétence eau potable du SIEBAG**

Le SIAEP de MONGULHEM-TOUJOUSE-MORMES a délibéré le 10 avril 2025 pour sa dissolution et l'adhésion de ses communes membres au SIEBAG au 01/01/2026.

Le SIEBAG a délibéré favorablement à cette adhésion le 05/08/2025.

Considérant que le SIAP a été bien géré et que ses finances étaient saines, le comité syndical du SIEBAG a en effet décidé d'accepter l'adhésion des communes de MONGUILHEM, TOUJOUSE et MORMES à la compétence EAU POTABLE du SIEBAG à compter du 01/01/2026.

En application de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, le SIEBAG sollicite la communauté de communes d'AIRE SUR ADOUR afin d'elle délibère sur cette demande.

Les transferts de compétence sont en effet décidés par délibérations concordantes du SIEBAG et des conseils municipaux ou communautaires (pour les communautés de communes disposant de la compétence eau potable) se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion des communes de Monguilhem, Toujouse et Mormes à la compétence eau potable du SIEBAG à compter du 01/01/2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE**

**l'adhésion des communes de Monguilhem, Toujouse et Mormes à la compétence eau potable du SIEBAG à compter du 01/01/2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe BRETHERS

